



Pouvoir finir ses jours dans son institution ne va pas forcément de soi.

L'exil en fin de vie

D'ici la fin de l'année, cinq résidents âgés de la Martin Stiftung (ZH) doivent quitter leur institution pour des raisons financières. Une histoire de budget qui met à jour un problème toujours plus présent: celui de la prise en charge des personnes âgées en situation de handicap mental.

Texte: Johanna Lier / Traduction: France Santi / Photo: Vanessa Püntener

Cet après-midi, dans les appartements des groupes seniors de la fondation Martin située à Erlenbach (ZH), l'ambiance est feutrée. Certains résidents font la sieste, d'autres vaquent ailleurs à leur occupation. Seule une femme âgée traverse lentement et avec précaution le couloir. La grande fenêtre du salon offre une vue à couper le souffle sur un lac de Zurich vert foncé, surplombé de lourds nuages noirs. Le lieu est vraiment magnifique. On comprend qu'il soit difficile de devoir le quitter.

C'est pourtant le destin de cinq résidents âgés et fortement dépendants de l'institution: d'ici la fin de l'année, ils doivent trouver un nouveau lieu de vie.

Jusqu'il y a peu, il était pourtant évident pour la fondation que ses résidents pourraient rester au sein de ses murs toute leur vie. C'est d'ailleurs dans cette optique que la fondation zurichoise s'est appliquée à améliorer sans cesse son savoir-faire et son infrastructure pour la prise en charge des personnes âgées et l'accompagnement en fin de vie. Mais aujourd'hui, la Martin Stiftung a dû constater qu'elle n'était financièrement pas en mesure d'accompagner jusqu'à leur mort tous ses résidents.

Une situation qui trouve racine dans l'introduction de la réforme de la péréquation financière (RPT) au début 2008. Depuis cette date, les offices cantonaux des services sociaux sont seuls responsables, au niveau administratif et financier, des institutions pour personnes handicapées. Du coup se pose la

question du lieu de vie et de la prise en charge des personnes en âge d'AVS et mentalement handicapées. Comme l'explique Jürg Hofer, directeur de la Martin Stiftung, le canton de Zurich se dit dans l'impossibilité d'ouvrir un troisième groupe seniors dans son institution. Quant aux caisses maladies, elles ne paient que pour les résidents de homes se trouvant sur la liste des EMS officiellement reconnus. Mais l'argent n'est pas tout. «Tout au long de leur vie, nos résidents et résidentes bénéficient d'un soutien sur le plan cognitif et d'une structure de jour. Même si les caisses maladies se disaient prêtes à assumer les coûts, il nous faudrait d'abord définir si le relogement de personnes âgées mentalement handicapées et dépendantes est humainement possible», explique le directeur.

Une forme d'intégration

Un relogement pourrait cependant être un plus. Non seulement parce que nombreux homes sont mieux équipés pour traiter, par exemple, les cas de démence, mais aussi parce qu'un tel geste participerait d'une forme d'intégration. «Les personnes qui ont passé toute leur vie en groupe d'habitation possèdent d'autres compétences sociales que celles qui, des années durant, ont vécu seules dans un une-pièce... Ces dernières pourraient profiter de l'expérience des premières», dit Jürg Hofer en souriant.

L'idée n'a rien de fantaisiste. Alors que de nombreux résidents d'EMS souffrent de se sentir inutiles, l'arrivée de personnes âgées

en situation de handicap mental pourrait enrichir le quotidien. Les résidents des homes pourraient accompagner et soutenir ces nouveaux venus au fil des jours. Mais, toujours selon Jürg Hofer, une telle intégration ne sera possible que dans vingt ou trente ans.

Cela ne résout pas le problème des cinq résidents qui doivent quitter la fondation à la fin de l'année. La situation est difficile. «L'idée du départ leur fait peur. Les autres résidents aussi expriment leurs craintes. Ils se demandent s'ils devront, un jour, eux aussi partir et devoir mourir dans un environnement qui ne leur est pas familier.»

A la fondation, la mort fait en quelque sorte partie de la vie. Lors d'un décès, tout le monde prend part à l'organisation des obsèques. Qu'il s'agisse simplement de faire s'envoler des ballons ou quelques colombes, ces rituels fournissent un sentiment de sécurité et rassurent. «Nous ne procéderons à un placement de ces personnes uniquement si nous trouvons une solution adaptée. Si cela ne devait pas être le cas pour l'un ou l'autre des résidents concernés, nous le garderons. Et nous serons simplement dans les chiffres rouges.»

Pour connaître les conditions-cadre de votre canton, renseignez-vous auprès de l'association **insieme** de votre région. Adresse sous www.insieme.ch (rubrique "Associations régionales").